news.belgium

23 juin 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 juin 2006

SPF Mobilité et Transports

Réforme de la carrière particulière des agents du niveau A

Réforme de la carrière particulière des agents du niveau A

Sur proposition de M. Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) portant réforme de la carrière particulière des agents du niveau A au Service public fédéral Mobilité et Transports.Le projet vise principalement à faire basculer les grades particuliers de niveau 1 du département, dans des classes et titres communs de la nouvelle carrière de niveau A.Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) conformément à l'arrêté royal du 4 août 2004 relatif à la carrière du niveau A des agents de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

